

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 27 MARS 2023 À 18H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 23 mars 2023.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

Procurations :

Cathy ARNOLD donne procuration à Sylvie GRUNTZ

Mme ARNOLD rejoint la séance à 18h48 et prend part aux votes.

Secrétaire de séance : Mireille JOSEPH

2023-28 Présentation de l'état annuel des indemnités des élus

La loi Engagement et Proximité, du 27 décembre 2019, prévoit qu'à des fins de transparence, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et les communes publient désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein des sociétés locales ou syndicats. Ces dispositions sont codifiées aux articles L. 2123-24-1-1 et du Code Général des Collectivités Territoriales. La Direction Générale des Collectivités Locales demande, par ailleurs, que cette présentation distingue les indemnités de fonction des remboursements de frais.

S'agissant de la période concernée par cet état, elle est celle de l'année qui précède celle pour lequel le budget est voté. Ainsi, pour l'adoption des budgets de l'année N, il conviendra de présenter un état portant sur les indemnités & rémunérations perçues par les élus en année N-1.

Le bilan de l'ensemble des indemnités doit ainsi être présenté au conseil municipal chaque année avant l'examen du budget.

Indemnités perçues au titre du mandat concerné soit du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022			
Nom et prénom de l'élu	Indemnités brutes de fonction perçues	Remboursements de frais	Avantages en nature
LATSCHA Gaston	22 605,00 €	0 €	0 €
CHAPPEL Josiane	7 503,36 €	0 €	0 €
LANDAUER Christian	7 503,36 €	0 €	0 €
KARABABA Anne	7 503,36 €	0 €	0 €
SCHWEITZER Vincent	7 503,36 €	0 €	0 €
GRUNTZ Sylvie	7 503,36 €	0 €	0 €
HERTZOG Jean	1 899,60 €	0 €	0 €
ARNOUX Denis	1 899,60 €	0 €	0 €
SCHIRCH Jocelyne	1 899,60 €	0 €	0 €
CASTRO Rémy	1 899,60 €	0 €	0 €
MARTIN Stéphane	1 899,60 €	0 €	0 €
OUDOT Christophe	1 899,60 €	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Prend acte de l'état annuel des indemnités perçues au titre des fonctions municipales en 2022.

Fait à Hésingue, le 29 mars 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

